REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2018**

Compte rendu affiché le **04 juillet 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **22 juin 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Armand MENZIKIAN**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Philippe ZITTOUN à Saïd YAHIAOUI.

Membres absents excusés : **Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres absents : **Matthieu FISCHER, Morad AGGOUN**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Objet :

18.06.0941
Budget principal de la ville - Compte administratif 2017

PREFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 12 JUIL. 2018
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

RAPPORT DE MONSIEUR DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Le compte administratif traduit le bilan de l'année écoulée pour le budget principal de la ville et ses quatre budgets annexes (planétarium, maison des fêtes et des familles, SSIAD et télésurveillance) présentés dans les rapports suivants. Il permet d'apprécier la valeur de la gestion municipale – les chiffres du compte administratif offrent une comparaison entre les réalisations de l'exercice budgétaire et les prévisions du budget primitif –, d'ajuster la prospective financière, et de garantir la transparence de l'utilisation des deniers publics vis-à-vis des élus comme des citoyens.

Contrairement au budget primitif, acte prévisionnel, le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice. Il permet de comparer les prévisions avec les réalisations, précise le solde d'exécution de la section d'investissement, et arrête le résultat cumulé de la section de fonctionnement. Le résultat cumulé est constitué par le résultat comptable de l'exercice 2017 augmenté du résultat reporté.
Le compte de gestion et le compte administratif sont soumis à l'Assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'exercice considéré.

Deux chiffres notables sont à retenir. Les dépenses de fonctionnement évoluent de 2,36% entre le compte administratif 2016 et le compte administratif 2017. Cela est à mettre au regard de la contractualisation de l'Etat qui impose une évolution de 1,46% pour les années 2018 à 2020.
Par ailleurs, le taux de réalisation de l'ensemble des dépenses d'équipement est de 79,78%, marquant ainsi la bonne réalisation de la programmation pluriannuelle d'investissement de l'exécutif municipal.

Pour 2017, le résultat cumulé du compte administratif du budget principal de la ville s'établit de la façon suivante :

EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES	**RECETTES**	**SOLDE**
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	**Section de fonctionnement**	72 887 878,14	77 286 440,95	4 398 562,81
	Section d'investissement	30 978 003,22	30 462 230,15	-515 773,07
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	**Report en section de fonctionnement (002)**		1 559 465,52	1 559 465,52
	Report en section d'investissement (001)	1 288 748,02		-1 288 748,02
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	**105 154 629,38**	**109 308 136,62**	**4 153 507,24**

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	**Section de fonctionnement**	115 454,60	44 100,00	-71 354,60
	Section d'investissement	3 377 156,06	647 936,00	-2 729 220,06
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	3 492 610,66	692 036,00	-2 800 574,66

RESULTAT CUMULE	**Section de fonctionnement**	73 003 332,74	78 890 006,47	5 886 673,73
	Section d'investissement	35 643 907,30	31 110 166,15	-4 533 741,15
	TOTAL CUMULE	**108 647 240,04**	**110 000 172,62**	**1 352 932,58**

En définitive, le résultat cumulé des opérations comptables sur l'année 2017 est excédentaire, à hauteur de **1.352.932,58 euros**. Ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire 2018.
Ces résultats sont concordants entre le compte administratif établi par la ville et le compte de gestion du comptable.

Le rapport de présentation du compte administratif joint au présent rapport précise la teneur des évolutions par chapitres du budget, les réalisations et les éléments significatifs à retirer de ce compte administratif en termes de situation financière de la collectivité. Ce rapport de présentation donne des éléments d'appréciation et de compréhension des comptes administratifs du budget principal et des cinq budgets annexes de la ville.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver le compte administratif 2017 du budget principal de la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles L1612-12 et L1612-13 du CGCT relatifs au compte administratif ;

Vu l'article L2121-14 du CGCT prévoyant que le Maire ne participe pas au vote ;

Vu le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales de documents d'informations budgétaires et financières ;

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice ;

Considérant qu'il permet de comparer les prévisions avec les réalisations, précise le solde d'exécution de la section d'investissement et arrête le résultat cumulé de la section de fonctionnement ;

Considérant que le résultat cumulé est constitué par le résultat comptable de l'exercice 2018 augmenté du résultat reporté ;

Entendu le rapport présenté le 28 juin 2018 par M. Pierre DUSSURGEY, Premier adjoint délégué.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

Nombre de suffrages exprimés : 38
Votes Pour : 27
Votes Contre : 11
Abstention :

➢ approuve le compte administratif 2017 du budget principal de la Ville.
(Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Madame Hélène GEOFFROY et Monsieur Pierre DUSSURGEY ne participent pas au vote).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY

Rapport de présentation du compte administratif 2017

Le compte administratif traduit le bilan de l'année écoulée pour le budget principal de la ville et ses quatre budgets annexes (planétarium, maison des fêtes et des familles, SSIAD et télésurveillance) présentés dans les rapports suivants. Il permet d'apprécier la valeur de la gestion municipale – les chiffres du compte administratif offrent une comparaison entre les réalisations de l'exercice budgétaire et les prévisions du budget primitif, d'ajuster la prospective financière, et de garantir la transparence de l'utilisation des deniers publics vis-à-vis des élus comme des citoyens.

La stratégie financière de la ville repose sur trois axes : un programme d'investissement ambitieux, supérieur à 112 millions d'euros sur la période 2014-2020), le maintien des taux de la fiscalité locale, et la maîtrise de la dette. Pour cela, un plan d'économies sur les dépenses de fonctionnement doit permettre de préserver les fondamentaux budgétaires de la collectivité.

L'année budgétaire 2017 est marquée par le très haut niveau des dépenses d'équipement. Celles-ci ont principalement consisté dans la finalisation d'opérations pluriannuelles (réhabilitations des groupes scolaires Grandclément et Croizat notamment), ainsi que dans le début de mise en œuvre de celles à venir (acquisitions des terrains pour les écoles au sud et au Village, début des travaux de construction de l'équipement intégré Beauverie, – aujourd'hui en cours d'achèvement–). En parallèle, plusieurs opérations correspondant aux priorités de politiques publiques ont été concrétisées : l'ouverture en Centreville d'un véritable poste de police municipale, la finalisation des programmes de sécurisation des groupes scolaires (Plan de Protection et de Mise en Sécurité), le remplacement du simulateur du planétarium, ou encore le remplacement du mur d'escalade du gymnase Blondin. Au total, ces dépenses d'équipement ont dépassé les 24 millions d'euros, alors qu'entre 2013 et 2016, ce niveau avait toujours été compris entre 13,8 et 14,9 millions d'euros. Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 79,78%, là encore un niveau en croissance par rapport aux budgets précédents. Pour parvenir à financer ces dépenses, la ville a réussi à obtenir un taux de subventionnement de 30%. Par ailleurs, la croissance des recettes de fonctionnement (+3,72%) a permis de relever le niveau de l'autofinancement à plus de 6 millions d'euros, contre 5 millions en 2016. Le besoin de financement a ainsi atteint 8 millions d'euros.

Le compte administratif 2017 est bien le reflet des axes de politiques publiques de la municipalité. Il s'inscrit dans le cap fixé pour l'évolution des finances communales et permet ainsi d'aborder avec sérénité les exercices budgétaires à venir, notamment la bonne mise en oeuvre du plan pluriannuel d'investissement.

A l'avenir, une attention toute particulière et encore renforcée devra être portée sur les dépenses de fonctionnement ; bonne gestion oblige.

Sommaire

I- Le budget principal de la ville

1) Présentation générale du compte administratif
2) La section de fonctionnement
3) La section d'investissement
4) La dette
5) Bilan en termes de situation financière

II- Les budgets annexes

1) Le planétarium
2) La maison des fêtes et des familles
3) Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
4) La télésurveillance

I- Le budget principal de la ville

1) Présentation générale du compte administratif 2017

Le budget principal de la ville concentre les priorités de politique financière de la ville. Pour la mandature 2014-2020, il a été décidé de ne pas augmenter les taux municipaux de la fiscalité, de maîtriser la dette, et de réaliser le programme d'investissement supérieur à 112 millions d'euros. Ceci implique un suivi particulier de la section de fonctionnement, de façon à garantir l'équilibre financier de long terme de la collectivité.

Les montants cumulés du budget principal de la ville (comprenant les dépenses et recettes réelles, mais aussi les écritures comptables et les engagements qui donneront lieu à des réalisations en 2018) pour l'année 2017 s'élèvent à :

- **110.100.172,62 euros** en recettes, en augmentation de 7% par rapport à 2016.
- **108.647.240,04 euros** en dépenses, en augmentation de 7,31% par rapport à 2016.

Ceci donne lieu à un résultat positif de **1.352.932,58 euros**, qui sera repris dans les comptes du budget 2018.

2) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du compte administratif 2017 a donné lieu aux réalisations suivantes :

- **78.890.006,47 euros** en recettes, en augmentation de 2,14% par rapport à 2016.
- **73.003.332,74 euros** en dépenses, en augmentation de 2,04% par rapport à 2016.

2-1 : Les dépenses de fonctionnement : une évolution de 2,36% par rapport au CA 2016

Les réalisations des dépenses réelles de fonctionnement en 2017 s'élèvent à **71.151.938,40 euros** (sur les 73.003.332,74 euros de dépenses totales, 1.851.394,34 euros sont des dépenses d'ordre, qui ne donnent pas lieu à des décaissements ou encaissements financiers réels).

La répartition de ces dépenses par chapitres budgétaires est la suivante :

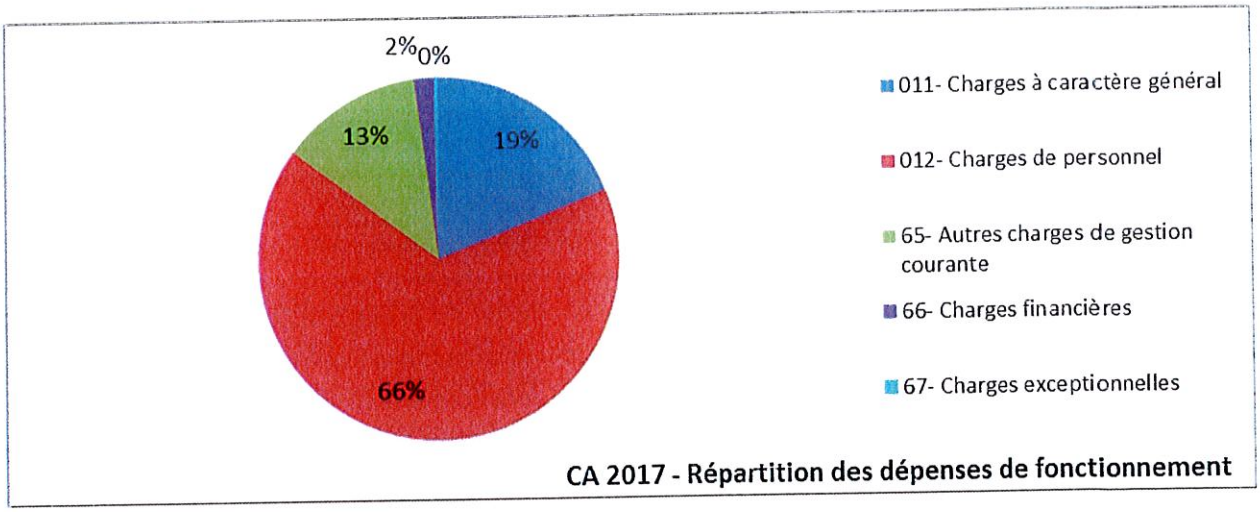

CA 2017 - Répartition des dépenses de fonctionnement

Au niveau global, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à l'exercice 2016 est maîtrisée (2,36%). L'évolution par chapitres traduit cependant des différences, avec une diminution des dépenses sur trois chapitres (autres charges de gestion courante, charges financières et charges exceptionnelles), une légère augmentation sur les charges à caractère général (1,82%), et une nette croissance des charges de personnel. L'augmentation du total des dépenses réelles est portée par cette dernière. La comparaison avec le compte administratif 2016 donne lieu aux chiffres suivants :

	2016	**2017**	
	CA 2016	CA 2017	% évolution
011- Charges à caractère général	13 269 470,37	13 511 319,70	1,82%
012- Charges de personnel	44 159 063,62	47 136 454,88	6,74%
65- Autres charges de gestion courante	9 159 329,16	9 052 076,10	-1,17%
66- Charges financières	1 453 610,67	1 305 658,87	-10,18%
67- Charges exceptionnelles	1 472 747,05	146 428,85	-90,06%
68- Dotations aux provisions	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**69 514 220,87**	**71 151 938,40**	**2,36%**

- ***L'évolution des charges à caractère général (chapitre 011)***

Les efforts de gestion sur ce chapitre avaient été particulièrement significatifs en 2016, et ont été poursuivis en 2017. En rétrospective, l'évolution des dépenses de ce chapitre budgétaire est la suivante :

	2013	**2014**		**2015**		**2016**		**2017**	
	CA 2013	CA 2014	% évolution	CA 2015	% évolution	CA 2016	% évolution	CA 2017	% évolution
011- Charges à caractère général	14 594 394,47	14 109 337,33	-3,32%	14 124 720,96	0,11%	13 269 470,37	-6,05%	13 511 319,70	1,82%

En trajectoire, les dépenses sur ce chapitre ont diminué d' 1.083.074,77 euros en cinq ans, soit une diminution moyenne de plus de 200.000 euros par an. En 2017, la tendance a été à la hausse par rapport à 2016 ; mais ceci masque des différences en fonction des postes de dépenses. Ainsi, les évolutions des postes de dépenses les plus significatives sur ce chapitre ont été les suivantes :

	2016	2017	
	CA 2016	CA 2017	% évolution
6042- Achats de prestations de services	2 449 767,23	2 559 050,27	4,46%
60613- Chauffage urbain	1 334 213,17	1 557 247,68	16,72%
60612- Energie et électricité	1 166 682,17	1 090 920,66	-6,49%
611- Contrats de prestations de services	711 403,66	754 537,90	6,06%
61521- Entretien et réparations sur terrains	614 806,39	615 650,13	0,14%
60628- Autres fournitures non stockées	594 446,34	625 842,09	5,28%
6135- Locations mobilières	501 024,19	577 089,67	15,18%
6156- Maintenance	445 853,42	445 937,42	0,02%
615221- Entretien sur bâtiments publics	379 317,06	223 765,83	-41,01%
6168- Autres assurances	366 195,17	373 504,46	2,00%
6228- Divers	321 911,87	271 729,85	-15,59%
6247- Transports collectifs	266 252,22	270 062,02	1,43%

On observe des variations différenciées suivant les postes de dépenses. Les achats de prestations de services ont connu une augmentation principalement portée par celle de la hausse de la démographie scolaire et de la fréquentation du périscolaire (augmentation de plus de 4% du nombre de repas services). Pour le chauffage, l'augmentation de l'ordre de 220.000 euros est conjoncturelle, après une baisse de plus de 20% entre 2015 et 2016. Les travaux d'économie d'énergie réalisés sur nos bâtiments municipaux permettent en tendance de maîtriser ce poste de dépense (1.520.609,04 euros en 2014, soit une augmentation moyenne de 0,6% / an, un niveau nettement inférieur à celui des prix). En parallèle, le montant des dépenses en énergie et électricité a diminué par rapport à l'année précédente. Pour les prestations de services et les locations mobilières, l'augmentation est due au développement d'activités comme Activ'été, et sur le périscolaire par exemple. Pour l'entretien des bâtiments publics et les frais divers, la diminution correspond à des renégociations de marchés et des requalifications comptables, ainsi qu'à des économies réalisées sur les frais courants des services. De même, ce chapitre comprenait certaines dépenses conjoncturelles (prestations d'accompagnement au projet de services, déménagements), moins importantes en 2017.

- ***Les dépenses de personnel (chapitre 012)***

Les charges de personnel ont atteint un montant de 47.136.454,88 euros en 2017, soit une augmentation de 6,74% par rapport à 2016. La répartition de ces dépenses par secteurs de politiques publiques est la suivante :

	Montant CA 2017	% total
Ressources / Services administratifs de proximité	13 785 383,29	29,25%
Sécurité	2 054 448,57	4,36%
Education et petite enfance	16 733 992,27	35,50%
Culture	3 605 673,09	7,65%
Sport et jeunesse	6 142 821,30	13,03%
Interventions sociales et santé	1 031 300,45	2,19%
Services techniques	3 483 708,83	7,39%
Action économique	299 127,08	0,63%
TOTAL	**47 136 454,88**	**100,00%**

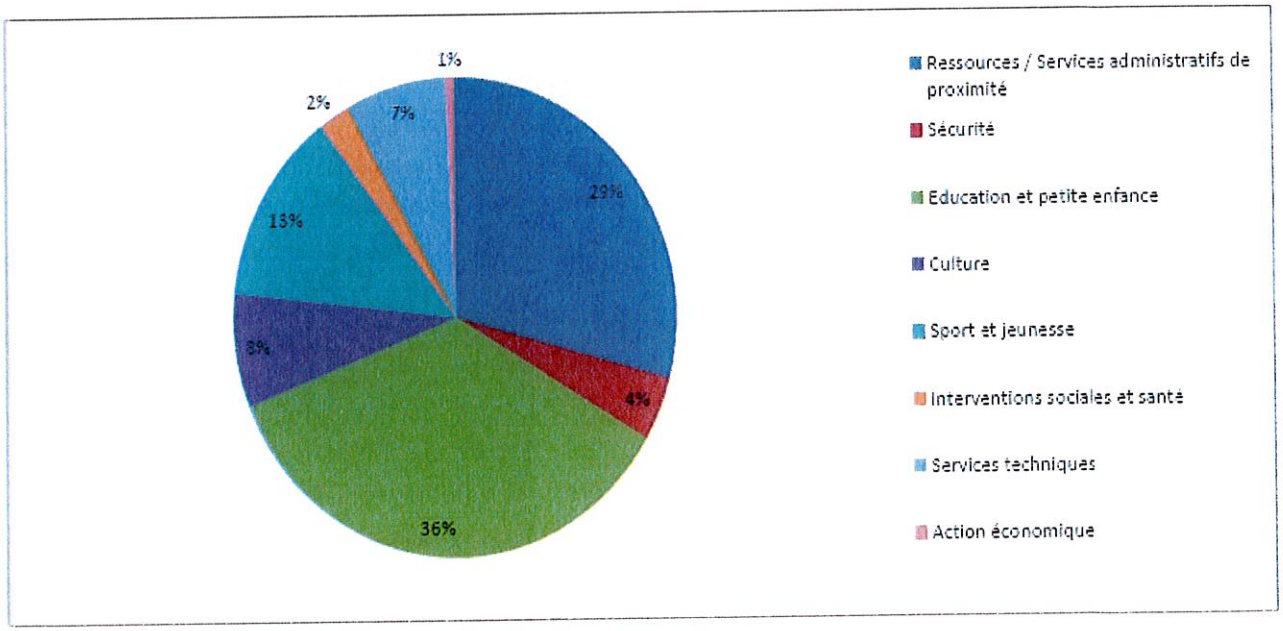

Répartition des dépenses de charges de personnel – CA 2017

Par rapport à l'année 2016, l'évolution la plus notable se situe sur le secteur « Education / petite enfance », avec une croissance supérieure à 1,1 million d'euros. La part de l'éducation dans les charges de personnel demeure très significative et au-dessus de la moyenne nationale des villes de la strate (de l'ordre de 30% des dépenses de personnel). Ceci traduit la priorité donnée par la municipalité à l'éducation, la structure démographique de la ville et l'augmentation continue des effectifs scolaires, ainsi que le choix de la municipalité de maintenir une ATSEM par classe et de développer les activités sur les temps périscolaires.

La croissance de plus de 850.000 euros sur les charges de personnel des services administratifs de proximité recouvre différentes évolutions : l'effet « année pleine » de la reprise en régie des personnels des espaces associatifs (CARCO, Frachon, Groslières) – pour 180.000 euros -, le développement du pôle de proximité, les évènements sur la ville (élections, heures supplémentaires). La reprise des dépenses liées à la résidence Croizat (budget « basculé » au CCAS mais pour lequel les charges de personnel reviennent sur le budget principal) représente 231.000 euros de dépenses nouvelles sur ce poste.

Autres postes de dépenses de personnel en nette augmentation : les services techniques (pour l'amélioration de l'entretien du cadre de vie notamment), la sécurité (développement de la police municipale et du personnel de médiation), et le sport et la jeunesse. Pour ce dernier point, le développement des actions de proximité organisées l'été (Activ'été principalement) a donné lieu à une croissance significative du nombre de vacataires.

En plus de ces évolutions liées aux développements de politiques publiques municipales, plusieurs mesures externes sont venues affecter le niveau des dépenses de personnel sur l'ensemble des postes de dépenses. En cumulé, celles-ci atteignent 1.147.000 euros.

L''évolution est de l'ordre de 2.977.000 euros.

- ***Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)***

Ce chapitre comprend notamment les subventions aux associations, le financement des budgets annexes (planétarium notamment), ainsi que plusieurs dispositifs contractuels spécifiques. La diminution d'un peu plus de **100.000 euros** entre 2016 et 2017 s'explique par plusieurs facteurs :

- Les efforts de gestion, partagés entre le budget principal et les budgets annexes, ont conduit à la diminution des subventions versées aux budgets annexes (planétarium, SSIAD) et au CCAS (qui intègre la résidence Croizat), pour 110.000 euros. Un travail a en effet été conduit sur certains postes de dépenses spécifiques (maintenance, communication), notamment sur le budget du planétarium.

- La fin du contrat de gestion déléguée des équipements associatifs (CARCO, Frachon), dont l'effet en « année pleine » sur 2017 a permis une économie de 250.000 euros. En parallèle, les frais de personnel et les frais de fournitures ont augmenté, mais dans une proportion nettement moindre (185.000 euros au total sur 2017).

En parallèle, le niveau des subventions versées aux associations a augmenté (5.187.753,24 euros, +120.000 euros par rapport à 2016) ; cette croissance est notamment due au décalage de versement sur 2017 de certaines subventions votées en décembre 2016. La nouvelle procédure de dépôt et d'instruction de dossiers n'a pas entraîné de diminution des crédits versés, mais bien une clarification de la destination de ceux-ci.

- ***Les charges financières (chapitre 66)***

La diminution des dépenses d'intérêts de la dette de l'ordre de 150.000 euros (1.305.658,87 euros en 2017 contre 1.453.610,67 euros en 2016) est à mettre en lien avec deux aspects :

- labaisse conjoncturelle des taux (taux moyen de la dette passé de 2,43% au 31/12/2016 à 2,26% au 31/12/2017), qui a eu un effet sur les charges financières à payer sur les taux variables (effet de l'ordre de 100.000 euros).
- le désendettement réalisé sur l'année 2016, de l'ordre de 2,5 millions d'euros (effet structurel, avec peu d'échéances versées sur l'exercice), avec un effet de 50.000 euros sur les paiements d'échéances du début de l'année 2017.

- ***Les charges exceptionnelles (chapitre 67)***

Le niveau de l'année 2017 (146.428,85 euros) est relativement réduit et correspond à deux principaux postes de dépenses:

- la convention de revitalisation « SOFRAPAIN », pour 90.932 euros, qui se retrouvent en recettes.
- les bourses au code et pour les formations BAFA, d'un niveau 21.103,54 euros.

2-2 : Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la ville ont atteint 77.286.440,95 euros en 2017, soit une hausse de 3,72% par rapport à l'exercice 2016. Elles se répartissent de la façon suivante :

	CA 2016	CA 2017	% évolution
013- Atténuations de charges	244 480,88	477 798,76	95,43%
70- Produits des services	2 388 556,43	2 888 291,84	20,92%
73- Impôts et taxes	42 083 789,51	42 053 867,67	-0,07%
74- Dotations et participations	28 706 595,29	30 983 569,61	7,93%
75- Autres produits de gestion courante	770 478,41	634 732,30	-17,62%
Total des recettes de gestion courante	**74 193 900,52**	**77 038 260,18**	**3,83%**
76- Produits financiers	0,00	0,00	
77- Produits exceptionnels	318 560,18	178 180,77	-44,07%
78- Reprises sur provisions	0,00	70 000,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement	**74 512 460,70**	**77 286 440,95**	**3,72%**

- ***Les atténuations de charges (chapitre 013)***

Il s'agit des reversements dans le cadre de plusieurs dispositifs :

- l'indemnisation au titre des indemnités journalières (reversements par la CPAM du Rhône), pour 310.790,54 euros.
- la compensation du supplément familial de traitement de 2015, pour 124.327 euros.
- plusieurs remboursements de formation (dont les policiers municipaux) et dépenses liées à des contrats spécifiques (CIFRE, apprentissage), pour 42.681,22 euros.

- ***Les produits des services (chapitre 70)***

L'augmentation sur ce chapitre de l'ordre de 500.000 euros est principalement due à deux aspects :

- pour 230.000 euros, au produit des remboursements de frais de personnel intégrés sur le budget principal, alors qu'en 2016, ces agents étaient directement payés sur budget annexe (résidence Croizat).
- pour 200.000 euros, aux recettes liées à la restauration scolaire et autres prestations familiales, effet dû à la croissance de la démographie scolaire et au décalage dans la perception de certaines recettes (notamment de décembre 2016, titrée début 2017).

Pour le reste, les évolutions sont plus marginales, mais traduisent les évolutions de certains pans de l'action communale (augmentation du nombre d'évènements, et donc des produits liés à l'occupation du domaine public, fréquentation des équipements culturels et donc des produits des services culturels).

- ***Les impôts et taxes (chapitre 73)***

La structure des recettes de ce chapitre est la suivante :

Recettes du chapitre 73	CA 2016	CA 2017	% évolution
Taxes foncières et d'habitation	24 802 067,00	25 016 086,00	0,86%
Reversements métropolitains (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire)	15 568 892,00	15 568 892,00	0,00%
Taxe sur l'électricité	658 398,19	497 743,33	-24,40%
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	195 481,08	49 696,80	-74,58%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	773 958,24	855 805,54	10,58%
Autre	84 993,00	65 644,00	-22,77%
TOTAL	**42 083 789,51**	**42 053 867,67**	**-0,07%**

La première source de recettes de ce chapitre est celle constituée par la taxe d'habitation et les taxes foncières. Celles-ci se structurent de la façon suivante :

	Bases d'imposition effectives 2016	Taux ville	Produit	Bases d'imposition effective 2017	Taux ville	Produit
Taxe d'habitation	41 633 628	22,46%	9 350 913	42 081 280	22,46%	9 451 45
Taxe foncière sur le bâti	57 915 211	26,46%	15 324 365	58 182 318	26,46%	15 395 04
Taxe foncière sur le non bâti	147 281	74,82%	110 196	141 194	74,82%	105 64
Rôles supplémentaires			16 594			63 94
		TOTAL	**24 802 067**		**TOTAL**	**25 016 08**

La croissance des produits de taxes foncières et d'habitation s'est avérée moins élevée que lors des années précédentes, du fait du ralentissement du rythme des constructions nouvelles et des opérations de renouvellement urbain. Ceci se voit sur les évolutions des bases. En effet, chaque année dans le cadre de la loi de finances, le gouvernement décide d'une revalorisation des bases fiscales sur lesquelles s'appliquent ces taux (0,4% en 2017). La ville ayant fait le choix de stabiliser ses taux de la fiscalité locale, l'augmentation des recettes fiscales provient de « l'effet base » qui se décompose en deux parties : l'augmentation « physique » (liée aux nouvelles constructions sur le territoire), et l'effet « revalorisation annuelle » (décidé en loi de finances par les parlementaires) :

	Bases d'imposition effectives 2016	Bases d'imposition effective 2017	% évolution	% évolution LF	% évolution physique
Taxe d'habitation	41 633 628	42 081 280	1,08%	0,40%	0,68%
Taxe foncière sur le bâti	57 915 211	58 182 318	0,46%	0,40%	0,06%
Taxe foncière sur le non bâti	147 281	141 194	-4,13%	0,40%	-4,53%

Pour la taxe d'habitation comme pour la taxe foncière sur le bâti, la stagnation du « stock » de bases d'imposition s'explique, outre le ralentissement du rythme des constructions nouvelles, par les conditions d'exonération décidées en loi de finances pour 2016, qui ont eu un effet poursuivi sur 2017 :

- pour les personnes à revenu modeste dont la situation réelle n'a pas changé entre 2016 et 2014, l'exonération a été prolongée en 2016. Il faut noter qu'en 2015, le gel du revenu fiscal de référence avait fait basculer plusieurs redevables auparavant exonérés dans la catégorie des redevables. Ainsi, les bases de taxe d'habitation pour la ville de Vaulx-en-Velin avaient augmenté de 5,85% en 2015 par rapport à 2014. Cette mesure au titre de l'année 2016 est venue atténuer l'effet de seuil de 2015. L'effet s'est poursuivi en 2017.

- pour les autres contribuables qui perdent le bénéfice de l'exonération, la loi a créé un nouveau dispositif de sortie progressive : exonération la première et la deuxième année suivant celle au titre de laquelle ils ont bénéficié de l'exonération pour la dernière fois, puis abattement sur la valeur locative de deux tiers la troisième année et d'un tiers la quatrième année. Avec ce dispositif, les « sorties d'exonération » sont ralenties et impactent donc le produit de taxe d'habitation de la ville.

Pour autant, on observe une croissance de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+10,58%), qui traduit une forte dynamique du marché de l'immobilier sur la commune. Les reversements métropolitains demeurent stables. Pour le reste, on observe une chute des produits au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ceci est dû à l'effet de reprise des bases en 2017, travail de fond finalisé aujourd'hui ; les courriers pour la perception de la taxe ont donc été envoyés en décalage par rapport aux années précédentes, ce qui donne lieu à des encaissements décalés par rapport au rythme des années précédentes. Ceci sera régularisé sur l'année 2018.

- ***Les dotations et participations (chapitre 74)***

La structure des recettes de ce chapitre est la suivante :

Recettes du chapitre 74	CA 2016	CA 2017	% évolution
DGF- Dotation forfaitaire	5 702 659,00	4 843 013,00	-15,07%
Dotation de solidarité urbaine	14 992 115,00	16 524 833,00	10,22%
Compensations d'exonération de fiscalité locale	1 894 367,00	2 089 020,00	10,28%
Recettes partenariales (Région, Métropole, CAF, autre)	6 117 454,29	7 526 703,61	23,04%
TOTAL	**28 706 595,29**	**30 983 569,61**	**7,93%**

Le solde des dotations directement versées par l'Etat (DGF, DSU, compensations d'exonération) est en augmentation de 867.725 euros (+3,84%) en 2017, après une baisse de 275.000 euros en 2016. La diminution de la dotation forfaitaire (DGF) est plus que compensée par l'augmentation de la DSU et celle des allocations compensatrices (à mettre en parallèle de la stagnation des bases de taxe d'habitation et de taxe foncière, et de l'augmentation de la population). L'augmentation de la DSU (1.532.718 euros), dispositif de péréquation assis sur le revenu par habitant et les proportions d'allocataires CAF et d'habitants en logements sociaux, vise à compenser les augmentations structurelles de charges pour les villes éligibles à cette dotation. L'augmentation continue de la DSU depuis 2012 a permis d'atténuer le gel puis la baisse des concours financiers de droit commun de l'Etat aux collectivités ; cependant, les charges ciblées par le dispositif sont réelles (augmentation de la démographie scolaire notamment). Ainsi, l'évolution des dotations de l'Etat ne compense pas l'augmentation des charges de fonctionnement de la collectivité.. Ceci est illustré par la quasi-stabilité des concours financiers versés par l'Etat à la ville entre 2011 et 2017 (croissance annuelle moyenne inférieure à 1%):

	2011	2017	% évolution moyenne
DGF- Dotation forfaitaire	9 530 419	4 843 013	-8,20%
DSU - Dotation de solidarité urbaine	10 377 212	16 524 833	9,87%
Compensations d'exonération	2 524 959	2 089 020	-2,88%
Autres dotations de l'Etat	31 077		
TOTAL	**22 463 667**	**23 456 866**	**0,74%**

Pour le reste, l'augmentation des recettes partenariales (ministères, dispositifs spécifiques) traduit l'important travail conduit sur les conventions partenariales, avec l'appel de certaines recettes

conventionnées, et l'augmentation valorisée du nombre de places en crèche et du taux d'occupation dans les EAJE municipaux, ce qui a permis d'accroître les produits CAF de près de 300.000 euros.

- ***Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)***

Ces recettes proviennent principalement des revenus des immeubles (charges, locations, etc...), et d'autres produits divers. Leur baisse correspond à une moindre occupation payante de certains logements municipaux, ainsi que sur les locaux associatifs (CARCO notamment).

- ***Les produits exceptionnels (chapitre 77) et reprises sur provision (chapitre 78).***

Cers deux chapitres intègrent des recettes à caractère exceptionnel, principalement de deux ordres :

- dans le cadre de la convention de revitalisation « SOFRAPAIN », pour 90.932 euros.
- l'apurement d'une ancienne provision réalisée pour des travaux sur le patrimoine, pour un montant de 70.000 euros.

3) La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 35.643.907,30 euros en dépenses (soit +20,03% par rapport à 2016) et 31.110.166,15 euros en recettes (+21,68% par rapport au compte administratif 2016).

3-1 : Les dépenses d'équipement : un taux de réalisation de 79,78%

Le compte administratif 2017 aboutit à un taux de réalisation de l'ensemble des dépenses d'équipement de 79,78%. Ces dépenses se décomposent de la façon suivante :

Dépenses d'équipement	Budget total 2017	Crédits mandatés	% mandatés
20- Immobilisations incorporelles	2 475 957,53	1 281 936,27	51,78%
204- Subventions d'équipement versées	719 385,24	219 233,83	30,48%
21- Immobilisations corporelles	7 982 608,88	6 709 114,30	84,05%
23- Immobilisations en cours	7 138 344,69	4 935 168,57	69,14%
211- GS Wallon	44 889,80	0,00	0,00%
212- GS Grandclément réhabilitation	1 337 811,52	1 032 716,97	77,19%
213- GS Croizat	2 681 880,38	2 547 303,02	94,98%
214- GS transitoire Beauverie	14 280,79	588,00	4,12%
215- Equipement Beauverie	6 963 251,04	6 901 897,75	99,12%
216- Equipement Cartailhac	60 279,00	53 554,20	88,84%
217- Plan numérique	617 258,38	455 005,82	73,71%
800- Conseils de quartier	358 980,49	114 011,59	31,76%
TOTAL	**30 394 927,74**	**24 250 530,32**	**79,78%**

Il s'agit du plus haut taux de réalisation des dépenses d'équipement inscrites au budget sur ces six dernières années. Ceci traduit le travail réalisé sur la qualité de la prévision budgétaire – avec la mise en œuvre d'outils de prévision et de pilotage de l'investissement - et la bonne mise en œuvre du programme politique.

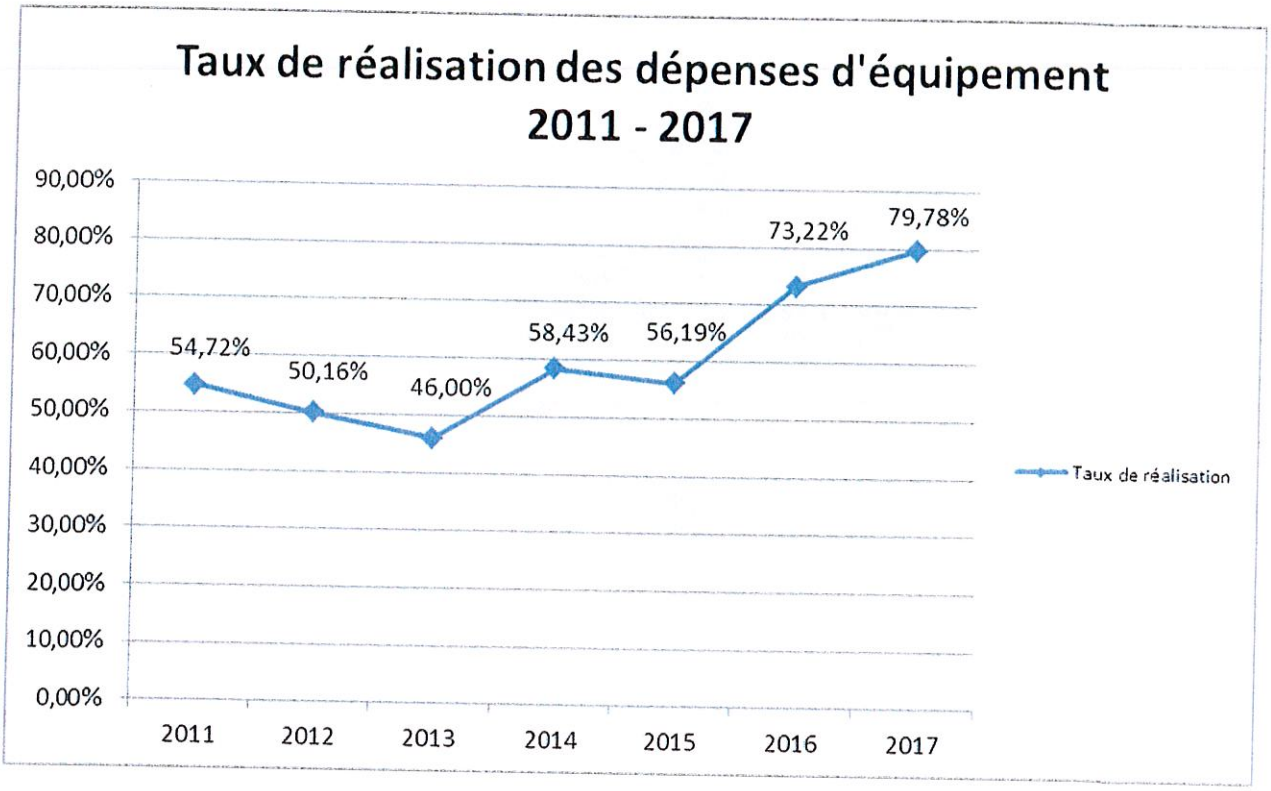

Les principales réalisations en investissement de 2017 sont les suivantes :

- la construction de l'équipement intégré René Beauverie, pour 6,9 millions d'euros. Conformément au planning de réalisation, l'équipement sera achevé en vue de la rentrée de septembre 2018.

- les acquisitions foncières, pour 5,2 millions d'euros (au chapitre 21, qui intègre également tous les achats de mobilier, matériel comme le simulateur du planétarium, les besoins en informatique et véhicules). Ce montant intègre les dépenses d'acquisitions des terrains pour les groupes scolaires au sud (1,7 million d'euros), au Village (2,5 millions d'euros), et en vue de l'aménagement du square Kaeser (985.000 euros).

- la fin des réhabilitations des groupes scolaires Croizat (2,5 millions d'euros) et Grandclément (1 million d'euros). Pour la réhabilitation du groupe scolaire Croizat, l'année 2018 donne lieu à des finitions et des soldes de dépenses sur les marchés de travaux.

- le plan pluriannuel d'équipement numérique des groupes scolaires (1,2 million d'euros au total) a connu un niveau de réalisations élevées (455.000 euros, après 576.000 euros en 2016). Le déploiement des tableaux numériques a été finalisé ; par contre, celui des classes mobiles a été suspendu, en attendant les formations adéquates pour la communauté éducative.

Un des plus gros postes de dépenses d'équipement en 2017 est constitué par la rénovation et l'entretien du patrimoine (bâti, espaces publics, éclairage public). Le niveau de réalisation (4,9 millions d'euros) représente une augmentation de l'ordre de 8% par rapport à 2016. La répartition des dépenses est la suivante :

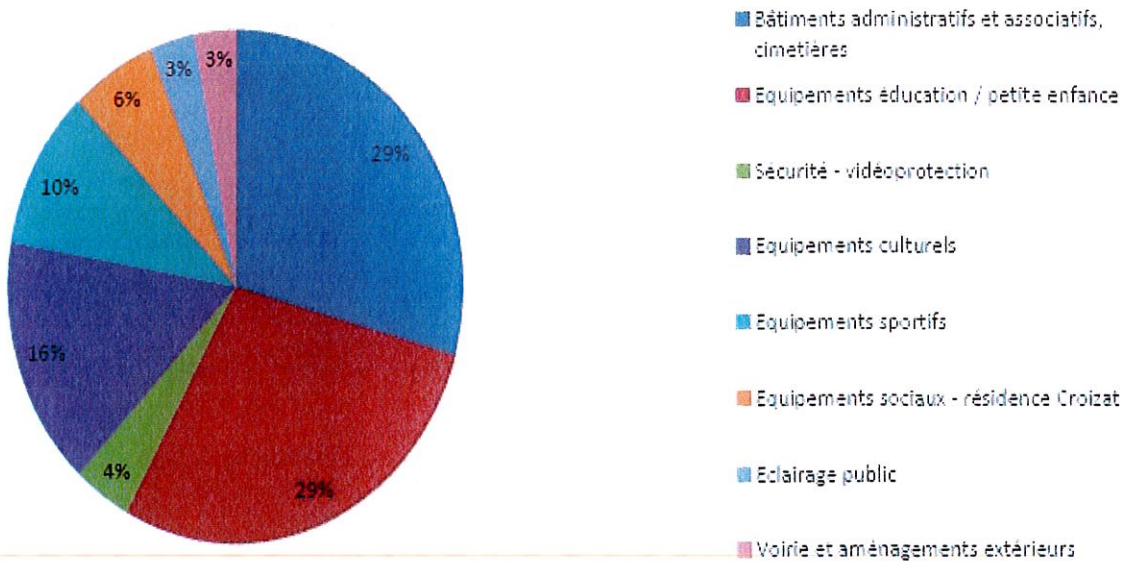

Répartition des dépenses d'entretien et de rénovation du patrimoine 2017

Ces dépenses d'entretien et de rénovation du patrimoine ont notamment consisté dans les opérations suivantes :

- les travaux de rénovation de la mairie annexe, pour 600.000 euros. L'opération s'achèvera à l'été 2018,
- la fin de l'aménagement du jardin astronomique du planétarium, pour 600.000 euros,
- les travaux d'accessibilité et de reprise des menuiseries sur le groupe scolaire Vilar, pour 480.000 euros,
- l'aménagement d'un poste de police municipale au rez-de-chaussée du bâtiment COPERNIC, pour près de 420.000 euros. Celui-ci a été ouvert en 2017,
- la fin des travaux « PPMS » sur les équipements scolaires, pour 350.000 euros,
- les travaux de réaménagement du CSU et le début du déploiement de la vidéoprotection, pour près de 200.000 euros,
- les travaux de rénovation de l'éclairage public, pour 170.000 euros,
- les travaux de reprise du mur d'escalade et d'accessibilité sur le gymnase Blondin, pour 160.000 euros.
- la reprise des menuiseries du groupe scolaire Neruda, pour 150.000 euros,

- le déploiement de la RFID et des automates de prêt, pour 80.000 euros,
- la reprise du hall des 5C, pour 50.000 euros.

Les travaux d'entretien et de rénovation du patrimoine sont essentiels pour le bon fonctionnement des services, l'accueil des usagers et la pérennité de ce patrimoine. Par ces interventions, plusieurs objectifs sont poursuivis : la mise aux normes (accessibilité, sécurité), les économies d'énergie (travaux ciblés en vue d'améliorer le confort thermique), et l'amélioration des conditions d'accueil des usagers et de conditions de travail des agents.

Il convient de souligner la montée en charge des dépenses d'investissement des Conseils de quartier. Celles-ci sont passées de 33.629,05 euros en 2015 à 60.165,88 euros en 2016, et enfin 114.011,59 euros en 2017. Cette dernière année, 173.001,58 euros ont également été engagés, et s'ajouteront donc aux 240.000 euros de crédits inscrits au BP 2018.

3-2 : Les recettes d'investissement

Les recettes de subvention d'investissement qui financent les opérations menées par la ville, ont connu un niveau de réalisation à hauteur de 7.415.167,91 euros en 2017, ce qui représente 30,6% des dépenses d'investissement.

Subventions d'investissement reçues	Montant 2017
Etat	488 494,50
Région	1 591 613,40
Métropole	2 461 645,00
Autre	2 703 721,46
PAE / PUP	169 693,55
TOTAL	**7 415 167,91**

Pour le reste, l'équilibre financier du budget de la ville a été garanti par les recettes du chapitre 10 de la section d'investissement, à savoir les dotations et fonds divers (6,2 millions d'euros). Celles-ci intègrent les financements suivants :

- les excédents de fonctionnement capitalisés (4,1 millions d'euros), qui correspondent au produit de l'épargne dégagée de la section de fonctionnement,
- le fonds de compensation de la TVA (2 millions d'euros),
- les recettes tirées de la taxe locale d'équipement (TLE), pour 100.000 euros.

L'emprunt d'équilibre a ainsi été porté à 13 millions d'euros sur l'exercice, ce qui a induit un endettement de 8 millions d'euros.

4) La dette.

Au 31 décembre 2017, le capital restant dû de la dette du budget de la ville atteint le montant de 66.292.166,25 euros, contre 58.002.450 euros au 31 décembre 2016, soit un endettement sur l'exercice de l'ordre de 8,3 millions d'euros.

Les caractéristiques de la dette de la ville sont les suivantes :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex, Annuel)	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
66 292 166 €	2,26 %	7 ans et 1 mois	63

La dette de la ville est composée de 63 emprunts répartis auprès de 8 établissements prêteurs. Les principales caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- une répartition du capital restant dû (CRD) par banques marquée par la prééminence de la Caisse des dépôts et consignations (24,2%), la Caisse d'Epargne (22% de l'encours) et la Société générale (21,8%). La tendance est au rééquilibrage depuis deux ans, avec une plus grande variété de prêteurs,
- une répartition fixe / variable dans les taux d'intérêt marquée par la prééminence des taux fixes, qui représentent 63,9% de l'encours. La part de taux variable est divisée entre une proportion adossée au livret A (22,5%), et une partie variable selon des index classiques (13,6%),
- l'absence d'emprunts toxiques, qui assure une sécurisation financière de l'encours pour la ville : les taux d'intérêts à venir sont connus et sujets à des variations très réduites.

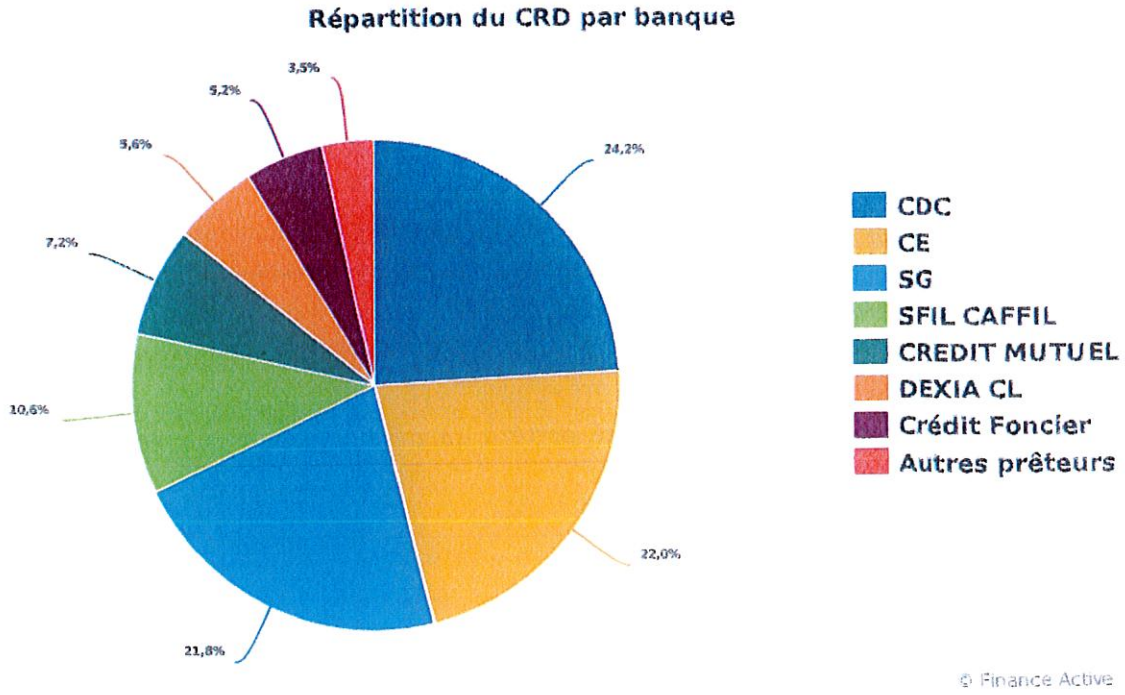

-

Le taux moyen de 2,26% au 31 décembre 2017 est bas (2,43% au 31 décembre 2016), du fait du niveau historiquement faible des index de taux variables (EONIA et Euribor). Dans ce contexte, la ville a entamé une stratégie de renégociation d'emprunts en vue de davantage sécuriser la structure de financement de la ville, et assurer la lisibilité de la dette sur les années à venir.

Par ailleurs, la structure prévisionnelle des annuités (remboursement du capital et des intérêts) est la suivante :

Flux de remboursement

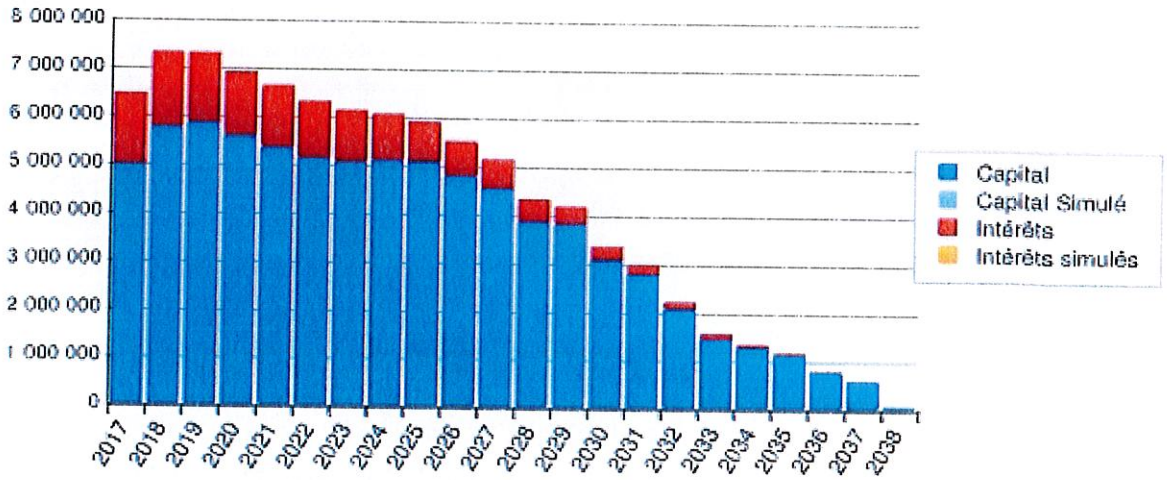

5) Bilan en termes de situation financière.

Ces différents éléments détaillés concernant le compte administratif du budget principal de la ville se retrouvent dans l'évolution des indicateurs quant à la situation financière de la collectivité, entre 2016 et 2017 :

- une épargne brute (recettes de gestion courante moins les dépenses de gestion courante et les intérêts de la dette) qui diminue, mais demeure supérieure à 6 millions d'euros,
- l'augmentation de la dette, à mettre en parallèle du très haut niveau des dépenses d'investissement réalisées,
- un haut niveau de réalisation des dépenses et recettes d'investissement, ce qui traduit une qualité accrue dans la prévision budgétaire et le rythme des réalisations.

Ceci peut se résumer par le tableau suivant, qui reprend les indicateurs les plus significatifs en termes de situation financière :

RATIOS D'EPARGNE

	2013	2014		2015		2016		2017	
	CA 2013	CA 2014	%RRF	CA 2015	%RRF	CA 2016	%RRF	CA 2017	%RRF
Epargne de gestion	8 442 608,69	7 753 157,80	10,54%	7 350 395,35	9,52%	7 606 037,37	10,21%	7 338 409,50	9,50%
Epargne brute (retraitée)	6 505 923,62	6 121 105,18	8,32%	5 936 908,83	7,69%	6 256 586,88	8,40%	6 032 750,63	7,81%
Dette au 31/12	59 111 548,02	58 884 591,36		60 253 540,46		57 754 665,10		66 292 166,25	
Capacité de désendettement au 31/12	**9,2**	**9,6**		**10,1**		**9,2**		**11,0**	
Remboursement du capital des emprunts	4 226 956,66	4 270 758,38		3 952 366,17		4 499 149,35		4 742 904,80	
Epargne nette	2 434 264,00	483 927,43		4 210 130,23		499 090,48		1 391 597,75	

L'année 2017 a permis de stabiliser l'épargne de gestion et l'épargne brute. La capacité de désendettement se dégrade du fait de l'endettement de l'année, passant ainsi de 9,2 à 11 années, en raison du pic d'investissements réalisés en 2017 (24M€) et attendus entre 2018 et 2020, les projets arrivant à maturation. Il était de 15 M€ en moyenne les deux années précédentes.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement – condition de la solvabilité financière de long terme de la collectivité – s'avèrera obligatoire sur la période 2018-2020, en raison notamment de la contractualisation avec l'Etat, pour ne pas voir les dotations amputées d'un volume significatif de crédits, ce qui impacterait directement l'épargne brute de la ville. Il s'agira de l'axe majeur de travail sur les années à venir, afin de garantir la solvabilité financière de long terme de la collectivité.

II- Les budgets annexes

1) *Le planétarium*

Le budget annexe du planétarium a été créé au 1er janvier 2015 et se compose uniquement d'une section de fonctionnement. Après une première année de bonne identification des dépenses de fonctionnement, l'année 2016 a permis de mettre en œuvre plusieurs leviers d'économies sur les dépenses de gestion du service. Cet exercice s'est poursuivi en 2017 ; ainsi, le volume des dépenses est passé de 1.378.490,77 euros en 2016 à 1.346.134,74 euros en 2017. La répartition de ces dépenses de fonctionnement est la suivante :

- 59,7% sont des frais de personnel.
- 40,3 % sont des dépenses afférentes au fonctionnement du service (locations d'exposition, nettoyage des locaux, dépenses de fluides et de maintenance, communication).

En parallèle de ces dépenses, relativement équivalentes au niveau prévu au budget, les recettes atteignent le montant de 1.346.851,56 euros. La subvention d'équilibre du budget du budget principal de la ville a été versée à hauteur de 799.288,99 euros (contre 815.000 euros prévus au budget), au regard du niveau de consommation des dépenses.

Ceci donne lieu à un résultat excédentaire de 716,82 euros.

Les chiffres du compte administratif 2017 peuvent ainsi être récapitulés de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	

Dépenses de l'exercice	1 346 134,74
Résultat reporté	
TOTAL	**1 346 134,74**

Recettes de l'exercice	1 346 851,56
Résultat reporté de n-1	
TOTAL	**1 346 851,56**
Résultat à affecter	*716,82*

L'investissement sur l'équipement reste directement assuré par le budget principal de la ville. La conduite du dialogue compétitif sur l'année 2016 et début 2017 a donné lieu à une opération de renouvellement du simulateur du planétarium cet été, conjointement à l'aménagement du jardin astronomique. Les travaux ont été terminés sur l'exercice, pour un montant total supérieur à un million d'euros. Ceci devrait permettre de développer les activités du planétarium et son attractivité auprès des visiteurs.

2) La maison des fêtes et des familles

Le budget de la maison des fêtes et des familles, équipement repris en décembre 2015, est uniquement composé d'une section de fonctionnement.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement (121.065,60 euros) ont été réalisées à hauteur de 69,2% du budget primitif (175.000 euros), et s'élèvent à un niveau moindre qu'en 2016 (132.481,55 euros), principalement du fait des charges de personnel. Les dépenses de l'exercice 2017 se répartissent de la façon suivante :

- 42,9% sont des prestations extérieures de nettoyage, de réparation et de gardiennage.
- 27,1% sont des frais de personnel (valorisation de personnels payés sur le budget principal de la ville).
- 12,8% sont des frais d'énergie et de fluides.
- 8,2% sont des frais de maintenance.

Pour le reste, il s'agit de dépenses afférentes au fonctionnement du service (assurance, taxe foncière, fournitures).

En parallèle de ces dépenses, moins élevées que le niveau prévu au budget, les recettes atteignent le montant de 121.989,62 euros, entièrement constituées par les recettes d'activité (produits des locations), en nette augmentation par rapport à 2016. La subvention d'équilibre du budget du budget principal de la ville, initialement prévue à hauteur de 55.000 euros, n'a ainsi donné lieu à aucun versement.

Le résultat de l'exercice 2017 est donc positif, à hauteur de 924,02 euros.

Les chiffres du compte administratif 2017 peuvent ainsi être récapitulés de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	

Dépenses de l'exercice	121 065,60
Résultat reporté	
TOTAL	**121 065,60**

Recettes de l'exercice	121 989,62
Résultat reporté de n-1	
TOTAL	**121 989,62**
Résultat à affecter	*924,02*

Un travail spécifique sur la vocation et la visibilité de l'équipement a été conduit, avec une révision des tarifs qui devrait permettre d'élargir l'utilisation du lieu.

3) *Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)*

Le budget du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) se compose uniquement d'une section d'exploitation. Le SSIAD a pour mission principale « d'assurer sur prescription médicale des soins de base et relationnels » auprès :

- de personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes.
- de personnes adultes de moins de 60 ans atteintes des pathologies chroniques à titre tout à fait exceptionnel et pour une durée de limitée pour lesquelles il n'a pas été possible de trouver une place en SSIAD- personnes handicapées.

Le SSIAD est agréé pour 38 places par l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'autorisation a été renouvelée pour 15 ans le 3 janvier 2017.
En 2017, le taux d'occupation a été de 96,93 %, en légère augmentation par rapport à 2016 (95,92%).
La population accompagnée est très majoritairement féminine (80%) et âgée en moyenne de 82,7 ans. La durée moyenne de suivi de la personne par le service est de deux ans.

Les dépenses ont été réalisées sur l'exercice 2017 à hauteur de 96,2% (476.156,15 euros), et se situent essentiellement sur les charges afférentes au personnel (91,8% des dépenses réalisées). Les dépenses afférentes au personnel sont en augmentation en 2017 par rapport à 2016 (+40.000 euros).
La continuité de service est principalement assurée en cas d'absence du personnel titulaire pour des formations ou pour des vacances par un pool de vacataires.
L'un des postes également significatif sur les dépenses d'exploitation courante est le recours à des prestations externes, essentiellement des infirmiers libéraux (17.756,86 euros). Ceci s'explique notamment par la complexité des pathologies. Le coût a été diminué de 10.000 euros par rapport à l'année 2016. Le SSIAD a recentré ses interventions auprès de bénéficiaires nécessitant en majorité l'intervention d'aides-soignantes et plus ponctuellement le passage des infirmiers libéraux.
Quant aux dépenses de structure, on retrouve notamment les locations de véhicules pour le personnel soignant (13.419,36 euros). En effet, le personnel est amené à effectuer de nombreux déplacements sur le territoire, pour les visites au domicile des personnes suivies.

Les ressources permettant le financement des charges d'exploitation se composent essentiellement de la dotation globale de soins, allouée par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Pour l'année 2017, celle-ci a représenté un montant total de 451.999,25 euros, un montant en diminution par rapport à 2016 (469.174,41 euros), du fait de la non-prise en charge des dépenses liées aux tickets restaurant du personnel du service, dépense considérée comme au choix de la collectivité et désormais exclue de l'assiette du financement par l'ARS.
La « réserve de compensation » avait été mobilisée en décision modificative à hauteur de 24.950 euros, pour pallier cette baisse.
La subvention d'équilibre du budget principal, initialement prévue à hauteur de 15.589 euros au budget primitif, n'a ainsi donné lieu à aucun versement.

Le résultat 2017 est donc excédentaire, à hauteur de 12.940,10 euros. Il faut relever que ce budget a été transféré au CCAS à compter du 1er janvier 2018.

4) *La télésurveillance*

Le budget de la télésurveillance est uniquement composé d'une section de fonctionnement. Les dépenses réelles de la section de fonctionnement (22.487,59 euros en 2017) correspondent à la valorisation de personnel de la ville et d'autres charges mineures de fonctionnement, qui contribuent directement au bon fonctionnement du service.

En parallèle de ces dépenses, les recettes atteignent 22.486,20 euros. Celles-ci correspondent aux recettes tirées des contrats d'abonnement de particuliers (commerçants notamment) au centre de supervision urbain (CSU). Avec la reprise de l'excédent reporté de l'exercice précédent (1.704,36 euros), le résultat de clôture de l'exercice 2017 est excédentaire, à hauteur de 1.702,97 euros.